

**ELISE**

**Société d'Investissement à Capital Variable**

**16 avenue Raphaël - 75016 PARIS**

**RCS PARIS B 445 220 791**

**RAPPORT ANNUEL AU 29 DECEMBRE 2017**

**INFORMATIONS CONCERNANT LES  
PLACEMENTS ET LA GESTION**

La SICAV a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à son indicateur de référence constitué de 35 % CAC 40 + 35 % FTSE MTS EMU GOV BOND 3-5 ans + 30 % EONIA sur la durée de placement recommandée.

L'indicateur est retenu sur les cours de clôture, exprimé en euro, coupons et dividendes réinvestis et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

La stratégie est discrétionnaire et utilise le principe de la diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant.

La politique de gestion est déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activité et des anticipations d'évolution des taux, sans privilégier un secteur d'activité ou une zone géographique déterminée.

Concernant les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres.

La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0 % à 45 % sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :
  - de 0 % à 10 % aux marchés des actions de petite capitalisation (<150M€) ;
  - de 0 % à 10 % aux marchés des actions de pays émergents ;
  
- De 55 % à 100 % en instruments de taux (y compris monétaires et liquidités) d'émetteurs de toutes zones géographiques, souverains, du secteur public et privé, de toutes notations ou non notés dont :
  - de 0 % à 100 % en instruments de taux de notation « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou jugé inférieur à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, ou non notés, et pouvant descendre jusqu'à B- à l'acquisition ;
  - de 0 % à 10 % en instruments de taux de notation inférieure à B- ou jugée équivalente par la société de gestion, à l'achat ou en cours de vie.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 7.

- De 0 % à 20 % sur les marchés des obligations convertibles de notation supérieure à BBB- selon l'analyse de la société de gestion ou non notées, d'émetteurs internationaux, de toutes zones géographiques, de tous secteurs économiques, dont les actions sous-jacentes pourront être de toute taille de capitalisation.
- De 0 % à 50 % au risque de change sur les devises hors euro.

Le cumul des expositions ne peut dépasser 100 % de l'actif.

La SICAV peut être investie :

- en actions ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 50 % maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger ;
- jusqu'à 30 % en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats Membre de l'UE et en FIA mentionnés à l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du même code.

Elle peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et des titres intégrant des dérivés simples ou complexes, dans un but tant de couverture que d'exposition sur les risques d'actions, de taux ; et de couverture du risque de change ,
- emprunts d'espèces, dépôts.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 13 AVRIL 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 29 décembre 2017.

#### I COMPTE RENDU D'ACTIVITE

##### - Commentaire de gestion

La valeur liquidative du 29 décembre permet d'afficher pour 2017 une performance nette de tous frais de **+ 9,25 %**. Elle se compare très favorablement aux +4,04 % de sa référence (-0,36 % pour l'EONIA, +0,15 % pour le FTSE MTS 3-5 ans et +11,69 % pour le CAC 40 NR).

##### ► Poche TAUX :

**Allocation « Obligations » : + 7,6 points** (54,1 % du portefeuille dont 14 % de structurés)  
Principaux achats : 8 Structurés Autocall, ADLER 4,75 % 2020, AXA TV PERP, GAZ CAPITAL 3,389 % 2020, ILIAD 1,50 % 2024, NEOPOST 2,50 % 2021, TEREOS 4,25 % 2020  
Sorties 11 Structurés Autocall, INEOS 5,75 % 2019, CASINO 3,157 % 2019, REXEL 3,25 % 2022.

**CONTRIBUTIONS LES PLUS POSITIVES** : GROUPAMA TV PERP (+33,5 %), Structuré ENGIE 8,44 % 2018 (+45 %), BFCM TV PERP (+45,4 %), Structuré CREDIT AGRICOLE 9,00 % 2018 (+11,3 %)

**CONTRIBUTIONS LES PLUS NEGATIVES** : Structuré CARREFOUR 6,20 % 2018 (-23,5 %), Structuré CARREFOUR 6,40 % 2018 (-16,7 %)

**Allocation « Monétaire » : - 1,1 point** (11,2 % du portefeuille)

Sous-performance par rapport à l'EONIA (- 0,36 %) sous l'effet d'UNION DOLLAR CASH (-8,7 % avec la hausse de l'€ contre \$).

##### ► Poche ACTIONS :

**Allocation « Actions » : - 6,6 points** (34,7 % du portefeuille)

Principaux achats : ROCHE, SIMON PROPERTY GROUP, ILIAD, CARREFOUR, TOTAL.

Ventes totales : ALTICE, BOLLORE, ING GROEP, INGENICO, ORPEA, LVMH, SCHNEIDER.

Couverture : ont été mises en place une 1<sup>ère</sup> couverture partielle avant l'élection présidentielle et une 2<sup>ème</sup> couverture début novembre sur CAC40 à 5512.

**CONTRIBUTIONS LES PLUS POSITIVES** : VINCI (+29,9 %), FCP MCA ENTREPRENDRE PME (+18,5 %), CAP GEMINI (+22,9 %), BOLLORE (+24,6 %), WENDEL (+25,3 %)  
**PERFORMANCES REMARQUABLES** : XPO LOGISTIC (+23,7 %), ALTICE (+19,5 %), TELEPERFORMANCE (+17,4 %), INGENICO (+14,9 %), ENGIE (+15,6 %)  
**CONTRIBUTIONS LES PLUS NEGATIVES** : CARREFOUR (-17,5 %), ROCHE (-12,9 %)

Le trading régulièrement réalisé sur l'ensemble de la poche actions (BOLLORE, DIRECT ENERGIE, AHOLD DELHAIZE, ESSILOR, VIVENDI, ...) a contribué à améliorer la performance globale de la SICAV.

*Proportion d'OPC MCA FINANCE détenus en portefeuille : 13,25 %*

**Perspectives 2018** : Les politiques monétaires menées en 2017 par la FED et la BCE devraient se poursuivre en 2018 du fait de la bonne tenue de la situation économique. La FED va continuer ses remontées de taux directeur à 2 ou 3 reprises (3 en 2017). La BCE, bien en amont de la FED dans le cycle de normalisation, se contentera de réduire à nouveau ses rachats de dette (déjà abaissés de 60 à 30 €Mds/mois en 2017) en fonction de l'amélioration de la conjoncture. En conséquence, les taux courts et longs US vont augmenter, de même que les taux longs Zone €. Les taux courts Zone € resteront négatifs avec l'espoir d'être moins négatifs au 2nd semestre qu'au 1er. Les investissements obligataires demeurent donc à risque, en dehors des taux variables (qui se raréfient).

Concernant les actions, le futur est plus difficilement lisible. Nous avons des points positifs tels que le niveau de croissance, l'amélioration du chômage, des anticipations positives de croissance des résultats ... En contrepartie il faut avoir en tête que le rythme de croissance de ces résultats sera moindre en 2018 qu'en 2017. Par ailleurs, les abondantes liquidités mondiales qui ont nourri la hausse des actions vont l'être un peu moins ... Enfin, différents risques « oubliés » par le marché demeurent : Catalogne/Espagne, dénouement du Brexit, fragilisation de Merkel en Allemagne, missiles coréens, ... La performance des actions en 2018 ne devrait pas atteindre celle de l'année précédente ... tout en se révélant supérieure à celle des autres classes d'actifs. Nous pensons néanmoins que le cycle devrait encore favoriser les valeurs moyennes et petites.

- **Résultats de l'exercice**

L'actif net au 29 décembre 2017 était de 27.109.279,93 € contre 24.853.087,29 € au 30 décembre 2016. Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action s'établissait à 203,28 € contre 186,07 €.

- **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Conformément au règlement général de l'AMF, article 314-82, nous vous informons que les Frais de Transactions facturés dans le cadre du mandat de gestion en 2017 et calculés au niveau de l'ensemble de ces mêmes actifs gérés par MCA FINANCE, se décomposent en **Frais d'Intermédiation** pour **19 %** se répartissant à hauteur de **89 %** pour CM-CICS MARKET SOLUTIONS et de **12 %** pour les tiers négociateurs et en **Commissions de Mouvement** pour **81 %** se répartissant à hauteur de **6 %** pour CM-CICS MARKET SOLUTIONS et de **94 %** pour la société de gestion MCA FINANCE.

- **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

- **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Sélection des intermédiaires

En qualité de société de gestion de portefeuille et compte-tenu des caractéristiques spécifiques de son activité, MCA FINANCE sélectionne des intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de la transmission pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion de votre portefeuille.

Cette obligation de moyens consiste donc à sélectionner ses intermédiaires selon un certain nombre de critères (et en tout 1er lieu, le critère du prix total), à contrôler l'efficacité de sa politique de sélection, à la mettre à jour régulièrement et à vous tenir informé des changements significatifs. Cette "Best Sélection" a pour but la primauté des intérêts du client.

Politique Générale d'exécution des ordres

MCA FINANCE applique des procédures destinées à permettre une exécution rapide et équitable des ordres au mieux des intérêts du client, selon ses instructions, soit dans le cadre de la gestion sous mandat, ou bien pour la Réception-Transmission d'Ordres. Ces procédures prévoient notamment que les ordres soient enregistrés et traités avec célérité et précision dans l'ordre de leur réception en tenant compte des conditions de marché concernant la RTO.

Une fois l'ordre exécuté, le client ou son mandataire reçoit dans les meilleurs délais par l'intermédiaire du CIC, les informations essentielles concernant cette exécution.

MCA FINANCE choisit pour l'ensemble de sa clientèle, de faire exécuter les ordres sur les valeurs françaises et étrangères en priorité sur les marchés réglementés, tels que la Bourse de Paris - Nyse Euronext, qui assurent au mieux la rencontre de multiples intérêts acheteurs et vendeurs, de manière à aboutir à la conclusion des transactions. MCA FINANCE, comme le CIC, considère que les marchés réglementés assurent la meilleure probabilité et la meilleure rapidité d'exécution des ordres, ainsi que la meilleure sécurité de paiement et de transfert de propriété des titres, permettant d'offrir, dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible pour ses clients.

Parallèlement, MCA FINANCE se réserve la possibilité d'utiliser d'autres canaux pour transmettre et exécuter les ordres des clients comme les "plates-formes multilatérales de négociation", soit directement, soit via le CIC. Cette démarche est incluse dans sa politique d'exécution sous réserve qu'elle présente des garanties au moins équivalentes aux marchés réglementés.

Des procédures de conformité et de contrôle sont en place pour évaluer régulièrement l'efficacité des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des politiques de "Best Sélection" et de "Best Exécution".

- **Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Bien que sensibilisée, la politique d'investissement de la SICAV ELISE ne prend pas simultanément en compte les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG). Néanmoins, MCA FINANCE peut adopter le principe d'un ou plusieurs des critères ESG mais n'a pas formalisé leur utilisation dans le processus de décisions d'investissement de cette SICAV.

- **Information relative à la politique de rémunération de la société de gestion**

MCA FINANCE a mis en place une politique de rémunération, en conformité avec les règles de bonne conduite, qui limite les prises de risques notamment en matière de conflits d'intérêts.

En cas de de rémunération variable, celle-ci se fonde sur des critères qualitatifs.

Le montant total des rémunérations fixes est de 659.505 € et le montant total des rémunérations variables est de 102.202 € lié à l'activité et au bilan.

Au sens de la directive AIFM, les collaborateurs concernés par la politique de rémunération sont les personnes ayant un impact sur les risques de la société.

Le montant agrégé des rémunérations par catégories de salariés est de 280.047 € pour la direction, de 330.730 € pour la gestion et de 146.634 € pour le contrôle.

- **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- **Effets de levier**

Pour mémoire, ils sont calculés :

- selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement Délégué (UE) 231/2013)

La SICAV n'a pas recours à l'effet de levier.

- **Événements intervenus au cours l'exercice**

**16 mai 2017** : suppression de la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et ajout de la possibilité d'intervenir sur des EMTN intégrant des dérivés complexes.

**7 novembre 2017** : suppression de la classification « Diversifié ».

Consécutivement à la mise en œuvre d'innovations issues de « FROG » (French Routes and Opportunities Garden), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a modifié son instruction DOC-2011-19 concernant entre autres les « classifications AMF ».

La classification « Diversifié » devant être supprimée au 31 décembre 2017, le DICI/prospectus d'ELISE a été modifié en conséquence afin de faire disparaître toute référence à ladite classification.

**11 décembre 2017** : possibilité dans les actifs dérogatoires d'investir dans des titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire non négociés sur des marchés réglementés.

## **II AFFECTATION DES RESULTATS**

Le résultat de l'exercice, composé du résultat net de 880.694,20 € et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 114,72 €, s'élève à 880.808,92 € contre 808.034,09 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les sommes distribuables afférentes au résultat, constituées du report à nouveau de 2.387.268,41 € et du résultat de l'exercice de 880.808,92 €, s'élèvent à 3.268.077,33 €. Conformément à l'article 27 des statuts sociaux, elles seront intégralement reportées.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Les sommes distribuables afférentes aux plus-values nettes de l'exercice, constituées des plus-values nettes antérieures non distribuées de 184.878,38 € et des plus-values nettes de l'exercice de 1.082.029,48 €, s'élèvent à 1.266.907,86 €. Conformément à l'article 27 des statuts sociaux, elles seront intégralement reportées.



### III GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017 et de l'article L. 225-37 du code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

#### 1- Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice (article L. 225-37-4-1° du Code de commerce)

\* **Monsieur Emmanuel ROTH**

- Président-Directeur Général de la SICAV ELISE
- Président de FIVE ARROWS MANAGERS SAS (FR)
- Administrateur de FIVE ARROWS MANAGERS SA (LUX)
- Gérant de FA MEZZANINE INVESTMENTS SARL (LUX)
- Président du conseil d'administration et Directeur Général de TREILHARD INVESTISSEMENTS SA (FR)
- Membre du conseil de surveillance d'ECHEZEAUX GROUPE (FR)
- Administrateur d'ECHEZEAUX INVESTISSEMENTS SA (LUX)
- Administrateur d'ECHEZEAUX HOLDING 1 SA et d'ECHEZEAUX HOLDING 2 SA (LUX)
- Censeur de PHOTONIS INTERNATIONAL SAS (FR)
- Membre du conseil d'administration de SOCOTEC
- Président du conseil d'administration de CARTOON PARTICIPATIONS
- Membre du conseil de surveillance d'I@D
- Président du conseil de surveillance de LAFAYETTE
- Président du conseil de surveillance de MENIX
- Membre du conseil de surveillance et Président de la Holding A2Mac1
- Membre du conseil de surveillance de CBA Informatique Libérale

\* **Monsieur Pierre BOUHANNA**

- Administrateur de la SICAV ELISE
- Directeur Général de la société IGEA FINANCE

\* **Monsieur Emmanuel WEYD**

- Administrateur de la SICAV ELISE

\* **Monsieur Olivier ASSANT**

- Administrateur de la SICAV ELISE

#### 2- Conventions soumises à autorisation préalable du conseil d'administration (article L. 225-37-4-2°)

Le commissaire aux comptes a été informé qu'au cours de l'exercice 2017 :

- la SICAV ELISE a conclu un contrat d'émission d'obligations avec la société MOZAIC CRECHIMMO, agissant en qualité d'émetteur, et Monsieur Emmanuel ROTH, Président-Directeur Général agissant en qualité de souscripteur,
- la SICAV ELISE a reçu l'autorisation du conseil d'administration de souscrire 4.500 obligations,
- la SICAV ELISE a reçu l'autorisation du conseil d'administration de conclure l'acte authentique devant constater sa souscription et celle d'Emmanuel ROTH aux obligations.

**3- Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 (article L. 225-37-4-3°)**

Sans objet.

**4- Compte rendu des rémunérations et avantages versés à chaque mandataire (article L. 225-37-3)**

Néant.

**5- Montant des rémunérations et des avantages de toutes nature versés par les sociétés contrôlées à chaque mandataire (article L. 225-37-3)**

Sans objet.

**6- Modalités d'exercice de la Direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 (article L. 225-37-4-4°)**

Aucun changement n'est intervenu. La Direction générale de la SICAV continue d'être assurée par le Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration

## **AVERTISSEMENT**

La SICAV n'est pas intervenue sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

## S5013 ELISE

## BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>26 830 179,42</b>	<b>23 431 733,17</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>8 046 853,14</b>	<b>9 580 659,56</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 046 853,14	9 580 659,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>10 404 436,98</b>	<b>8 993 634,38</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 951 219,17	8 993 634,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	453 217,81	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>8 223 122,70</b>	<b>4 857 439,23</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 223 122,70	4 857 439,23
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>155 766,60</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	155 766,60	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>6 634,00</b>	<b>3 477,00</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>6 634,00</b>	<b>3 477,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>309 748,24</b>	<b>1 450 792,06</b>
<b>Liquidités</b>	<b>309 748,24</b>	<b>1 450 792,06</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>27 146 561,66</b>	<b>24 886 002,23</b>

**BILAN PASSIF**

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>22 574 294,74</b>	<b>22 276 890,11</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	<b>184 878,38</b>	<b>587 210,80</b>
<b>Report à nouveau (a)</b>	<b>2 387 268,41</b>	<b>1 582 993,58</b>
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	<b>1 082 029,48</b>	<b>-402 041,29</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>880 808,92</b>	<b>808 034,09</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>27 109 279,93</b>	<b>24 853 087,29</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>11 200,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>11 200,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	11 200,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>26 081,73</b>	<b>32 914,94</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>26 081,73</b>	<b>32 914,94</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>27 146 561,66</b>	<b>24 886 002,23</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Actions et assimilés		
EX1XF8C00003 EX1/0118/CALL/22. Vivendi Universal	233 548,24	0,00
Total Actions et assimilés	233 548,24	0,00
Indices		
PXAXH8P00040 PXA/0318/PUT /5,500. INDICE CAC 40	2 123 150,70	0,00
Total Indices	2 123 150,70	0,00
Total Options	2 356 698,94	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	2 356 698,94	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>2 356 698,94</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	207 424,50	244 886,48
Produits sur obligations et valeurs assimilées	757 317,09	652 780,69
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>964 741,59</b>	<b>897 667,17</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	386,30	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>386,30</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>964 355,29</b>	<b>897 667,17</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	83 661,09	85 140,37
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>880 694,20</b>	<b>812 526,80</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	114,72	-4 492,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>880 808,92</b>	<b>808 034,09</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## COMPTABILISATION DES REVENUS

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattache.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

L'OPC a opté pour :

- le mode capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report pour les revenus.
- le mode capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

## FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

Les frais de gestion sont prévus par le prospectus complet de l'OPC.

- Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion : 1,20% TTC maximum sur la base de l'actif net.
- Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 3,00 % TTC maximum sur la base de l'actif net.
- Commission de surperformance : néant.

Rétrocessions de commissions perçues par l'OPC : la politique de comptabilisation de ces rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion. Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion.

Les frais effectivement supportés par l'OPC figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes ... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.



## FRAIS DE TRANSACTION

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement perçues : 85 % par la société de gestion, 15 % par le dépositaire.

Prélèvement sur chaque transaction :

- Bourse France : 0,50 % TTC maximum dont 22 € TTC maximum pour le dépositaire.
- Bourse étrangère : 0,50 % TTC maximum dont 60 € maximum pour le dépositaire.

## METHODES DE VALORISATION

Lors de chaque valorisation, les actifs de la SICAV sont évalués selon les principes suivants :

### **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

Etc ...

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :** Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de titrisation :**

Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

Pensions livrées à l'achat :

Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

Rémérés à l'achat :

Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

Emprunts de titres :

Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

Titres donnés en pension livrée :

Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

Prêts de titres :

Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
- La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- Exception : les BTF/ BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

**BTF/BTAN :**

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

**Autres TCN :**

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

**Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines: dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

#### **Opérations d'échange (swaps) :**

Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.

Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **METHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

### **GARANTIES DONNEES OU RECUES**

Néant.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>24 853 087,29</b>	<b>23 299 093,44</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	20 442,86	9 282,55
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-60 143,60	-204 992,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 391 774,34	457 233,58
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-89 159,27	-759 926,33
Plus-values réalisées sur contrats financiers	38 165,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-184 380,00	0,00
Frais de transaction	-73 282,94	-101 580,37
Différences de change	-1 001,53	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	288 676,98	1 341 449,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>2 588 816,45</i>	<i>2 300 139,47</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 300 139,47</i>	<i>958 689,77</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	44 406,60	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>44 406,60</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	888 694,20	812 526,80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>27 109 279,93</b>	<b>24 853 087,29</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	4 681 250,22	17,27
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	1 466 580,46	5,41
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	2 509 333,17	9,26
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	1 294 055,32	4,77
Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé	453 217,81	1,67
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>10 404 436,98</b>	<b>38,38</b>
<b>Titres de créances</b>		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a l'achat</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Cessions</b>		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a la vente</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
Actions et assimilés	233 548,24	0,86
Indices	2 123 150,70	7,83
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>2 356 698,94</b>	<b>8,69</b>
<b>Autres opérations</b>		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>





**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>29/12/2017</b>
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>29/12/2017</b>
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	<b>ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>29/12/2017</b>
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>3 592 994,50</b>
	FR0007004171	MCA GESTOBLIG FCP	2 382 584,00
	FR0011668011	MCA ENTR.PME C 3D	1 210 410,50
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>3 592 994,50</b>



**TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>					
	<b>Date</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>			
	<b>Date</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d’affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2017</b>	<b>30/12/2016</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	2 387 268,41	1 582 993,58
Résultat	880 808,92	808 034,09
<b>Total</b>	<b>3 268 077,33</b>	<b>2 391 027,67</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	3 268 077,33	2 391 027,67
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 268 077,33</b>	<b>2 391 027,67</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	133 356	133 566
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d’impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d’impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2017	30/12/2016
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	184 878,38	587 210,80
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 082 029,48	-402 041,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 266 907,86</b>	<b>185 169,51</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 266 907,86	185 169,51
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 266 907,86</b>	<b>185 169,51</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	133 356	133 566
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
<b>ACTIF NET</b>					
en EUR	23 285 397,87	22 499 476,52	23 299 093,44	24 853 087,29	27 109 279,93
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	144 358	136 519	134 695	133 566	133 356
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Parts D EUR	161,30	164,81	172,98	186,07	203,28
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Crédit d'impôt unitaire</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes (1)</b>					
en EUR	8,12	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) dont PMV nettes à partir du 31.12.2013

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	101,00000	20 442,86
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-311,00000	-60 143,60
Solde net des Souscriptions Rachats	-210,00000	-39 700,74
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	133 356,00000	

## COMMISSIONS

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	29/12/2017
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,32
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	83 985,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	323,91

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2017
Créances	Coupons et dividendes	6 634,00
<b>Total des créances</b>		<b>6 634,00</b>
Dettes	Frais de gestion	26 081,73
<b>Total des dettes</b>		<b>26 081,73</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-19 447,73</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>26 674 412,82</b>	<b>98,41</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	8 046 853,14	29,68
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	10 404 436,98	38,40
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	8 223 122,70	30,33
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>6 634,00</b>	<b>0,02</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-26 081,73</b>	<b>-0,10</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>144 566,60</b>	<b>0,53</b>
OPTIONS	144 566,60	0,53
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>309 748,24</b>	<b>1,14</b>
DISPONIBILITES	309 748,24	1,14
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>27 109 279,93</b>	<b>100,00</b>



PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>						<b>8 046 853,14</b>	<b>29,68</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>8 046 853,14</b>	<b>29,68</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>						<b>8 046 853,14</b>	<b>29,68</b>
<b>TOTAL SUISSE</b>						<b>231 686,79</b>	<b>0,85</b>
CH0012032048 ROCHE HOLDING BJ			CHF	1 100		231 686,79	0,85
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>6 615 594,38</b>	<b>24,41</b>
FR0000051807 TELEPERFORMANCE			EUR	4 000		477 800,00	1,76
FR0000052870 XPO LOGISTICS			EUR	760		195 700,00	0,72
FR0000120172 CARREFOUR			EUR	15 522		280 016,88	1,03
FR0000120271 TOTAL			EUR	10 700		492 681,50	1,82
FR0000120628 AXA			EUR	24 000		593 640,00	2,19
FR0000121204 WENDEL			EUR	2 900		418 760,00	1,54
FR0000121667 ESSILOR INTL			EUR	2 600		298 870,00	1,10
FR0000125007 SAINT-GOBAIN			EUR	11 500		528 770,00	1,95
FR0000125338 CAPGEMINI			EUR	6 100		603 229,00	2,23
FR0000125486 VINCI			EUR	8 500		723 775,00	2,67
FR0000127771 VIVENDI			EUR	24 000		538 080,00	1,98
FR0004035913 ILIAD			EUR	4 800		958 800,00	3,56
FR0004191674 DIRECT ENERGIE			EUR	12 800		505 472,00	1,86
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>347 026,55</b>	<b>1,28</b>
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE			EUR	18 927		347 026,55	1,28
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>852 545,42</b>	<b>3,14</b>
US09253U1088 BLACKSTONE GROUP COMMON UNIT			USD	18 000		480 380,06	1,77
US8288061091 SIMON PROPERTY GROUP			USD	2 600		372 165,36	1,37
<b>TOTAL Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>						<b>10 404 436,98</b>	<b>38,39</b>
<b>TOTAL Obligations &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>9 951 219,17</b>	<b>36,72</b>
<b>TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>4 681 250,22</b>	<b>17,28</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>190 262,75</b>	<b>0,70</b>
XS1211417362 ADLER 4,75%15-080420 RATING	08/04/2015	08/04/2020	EUR	180	4,75	190 262,75	0,70
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>2 996 058,09</b>	<b>11,06</b>
FR0011301480 CASINO GU.3,157%12-060819 EMTN	03/08/2012	06/08/2019	EUR	1	4,407	108 631,10	0,40
FR0011302793 VALLOUREC 3,25%12-020819	03/08/2012	02/08/2019	EUR	3	3,25	316 398,70	1,17
FR0011337872 RALLYE 5%12-151018 EMTN	15/10/2012	15/10/2018	EUR	5	5,00	522 354,45	1,95
FR0011439900 TEREOS FIN.GRPE 4,25%13-040320	04/03/2013	04/03/2020	EUR	3	4,25	323 764,11	1,19
FR0011801596 RALLYE 4%14-020421 EMTN	02/04/2014	02/04/2021	EUR	3	4,00	317 893,97	1,17
FR0011993120 NEOPOST 2,50%14-230621	23/06/2014	23/06/2021	EUR	3	2,50	312 566,30	1,15
FR0013065372 ILIAD 2,125%15-051222	03/12/2015	05/12/2022	EUR	1	2,125	105 703,84	0,39
FR0013287273 ILIAD 1,5%17-141024	12/10/2017	14/10/2024	EUR	2	1,50	201 542,19	0,74
XS0210434782 AXA TV05-PERP. EMTN	25/01/2005	31/12/2050	EUR	220	3,00	233 113,80	0,86
XS1204116088 FAURECIA 3,125%15-150622	17/03/2015	15/06/2022	EUR	230	3,125	236 925,88	0,87
XS1384278203 FAURECIA 3,625%16-150623	01/04/2016	15/06/2023	EUR	300	3,625	317 163,75	1,17
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>1 031 510,38</b>	<b>3,81</b>
XS0906946008 GAZ CAPITAL 3,389%13-200320	21/03/2013	20/03/2020	EUR	300	3,389	324 970,04	1,20
XS1048518358 ARCELORMITTAL 3%14-250319	25/03/2014	25/03/2019	EUR	250	3,00	264 948,12	0,98
XS1382387170 HLD EUROPE 5,65%16-310321	31/03/2016	31/03/2021	EUR	4	5,65	441 592,22	1,63
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>463 419,00</b>	<b>1,71</b>
FR0013259710 BNP EDF 2.65% 06/2020	05/06/2017	08/06/2020	EUR	465		463 419,00	1,71
<b>TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>1 466 580,46</b>	<b>5,41</b>
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>484 026,90</b>	<b>1,78</b>
FR0013280633 COMMERZBANK TV17-20 IDX	05/09/2017	03/09/2020	EUR	490		484 026,90	1,78
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>373 028,18</b>	<b>1,38</b>
XS0212581564 B.F.C.M. TV05 PERP. EMTN	25/02/2005	31/12/2050	EUR	420		373 028,18	1,38
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>252 153,38</b>	<b>0,93</b>
XS1214673565 ARCELORMITTAL TV15-090418	09/04/2015	09/04/2018	EUR	250		252 153,38	0,93
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>357 372,00</b>	<b>1,32</b>
FR0013270238 BNP ST.GOBAIN 3%0720 EMTN INDX	27/07/2017	27/07/2020	EUR	360		357 372,00	1,32
<b>TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>2 509 333,17</b>	<b>9,26</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>642 365,10</b>	<b>2,37</b>
FR0013263134 COMMERZBANK ORA 3,7%17-240620	23/06/2017	24/06/2020	EUR	650	3,70	642 365,10	2,37
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>1 035 294,07</b>	<b>3,83</b>
FR0012618403 EXA CARREFOUR 6,20% 2018 INDX	18/03/2015	19/03/2018	EUR	350	3,10	230 411,21	0,85
FR0012618502 EXA CARREFOUR 6,40% 2018 INDX	04/03/2015	19/03/2018	EUR	270	6,40	202 782,86	0,75
FR9347FS3265 CA CIB FS TV17-071220 TOTAL	06/12/2017	07/12/2020	EUR	600		602 100,00	2,23
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>421 314,00</b>	<b>1,55</b>
FR0012799146 SGIS PH+ ENGIE 3Y	23/06/2015	18/06/2018	EUR	430		421 314,00	1,55
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>410 360,00</b>	<b>1,51</b>
FR0013291671 BNP PARIBAS ISS.TV271020 INDX	26/10/2017	27/10/2020	EUR	400		410 360,00	1,51
<b>TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)</b>						<b>1 294 055,32</b>	<b>4,77</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>1 294 055,32</b>	<b>4,77</b>
FR0010167247 CNP ASSUR.TV05-PERP.TR.A TSDI	23/02/2005	31/12/2050	EUR	290		300 435,59	1,11
FR0011896513 GROUPAMA TV14-PERPETUAL	28/05/2014	31/12/2050	EUR	8		993 619,73	3,66
<b>TOTAL Oblig &amp; valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>453 217,81</b>	<b>1,67</b>
<b>TOTAL Oblig &amp; valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>453 217,81</b>	<b>1,67</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>453 217,81</b>	<b>1,67</b>
1145373 MOZAIC CRECHIMMO 9%05122018	05/12/2017	05/12/2018	EUR	4 500	9,00	453 217,81	1,67
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>						<b>8 223 122,70</b>	<b>30,33</b>
<b>TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>						<b>91 681,41</b>	<b>0,34</b>
<b>TOTAL CAYMANES ILES</b>						<b>91 681,41</b>	<b>0,34</b>
KYG131061692 BK OPPS G/EUR C.			EUR	247,52		91 681,41	0,34
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>						<b>8 131 441,29</b>	<b>29,99</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>8 131 441,29</b>	<b>29,99</b>
FR0000979825 UNION CASH FCP 3DEC			EUR	3,125		1 599 505,22	5,90
FR0000984254 UNION DOLLAR CASH FCP 3DEC			USD	769		1 138 982,71	4,20
FR0007004171 MCA GESTOBLIG FCP			EUR	13 600		2 382 584,00	8,79
FR0007085121 UNION TAUX VARIABLE FCP 3DEC			EUR	986,241		1 799 958,86	6,64
FR0011668011 MCA ENTREPREND.PME C FCP 3DEC			EUR	650		1 210 410,50	4,46

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Contrats financiers</b>						<b>144 566,60</b>	<b>0,53</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>						<b>144 566,60</b>	<b>0,53</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>						<b>144 566,60</b>	<b>0,53</b>
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>						<b>144 566,60</b>	<b>0,53</b>
EX1XF8C00003 EX1/0118/CALL/22.			EUR	-160		-11 200,00	-0,04
PXAXH8P00040 PXA/0318/PUT /5,500.			EUR	66		155 766,60	0,57

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**  
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 29 Décembre 2017

### **ELISE**

Société d'Investissement à Capital Variable

CIC : 6, avenue de Provence  
75009 - PARIS  
Etablissement Dépositaire



**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 29 Décembre 2017**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SICAV ELISE relatifs à l'exercice clos le 29 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion de la société de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.



### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 Mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

JPA



Pascal ROBERT